

Concours : Habillez la vitrine de la Maison Arc-en-Ciel

Article 1 : organisateur

L'organisateur du présent concours est la Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg, service du Centre d'Action Laïque de la province de Luxembourg asbl. Ses locaux sont situés à **l'Avenue Bouvier 87 à Virton**.

Article 2 : objet du concours

Les objectifs du concours sont multiples :

- valoriser la vitrine de la Maison Arc-en-Ciel,
- mettre en avant les 10 ans de la Maison Arc-en-Ciel avec une œuvre artistique représentant **l'inclusion, l'égalité** et la **diversité**,
- mettre en lumière un·e artiste issu·e de la province de Luxembourg.

Quelle que soit l'approche choisie, l'œuvre devra:

- évoquer la Maison Arc-en-Ciel,
- symboliser les valeurs qui permettent au public cible de la Maison Arc-en-Ciel, les personnes LGBTQIA+ de la province de Luxembourg et leurs proches, de s'y reconnaître,
- projeter une image positive de la lutte pour les droits de la communauté LGBTQIA+.

Article 3 : caractéristiques techniques

Toutes les techniques sont possibles : peinture, collage, bombes...

L'œuvre, éphémère, sera réalisée directement sur la vitrine ou sur des supports apposés à la vitrine. Elle devra prendre en compte les dimensions de la vitrine (**3,65m** de large et **2m de haut**). Le contexte doit lui aussi être pris en compte : lien à la rue (on voit l'œuvre du trottoir en tant que piéton mais aussi en voiture), à l'échelle de la vitrine et/ou du bâtiment (voir les photos en annexe).

Article 4 : conditions de participation

L'inscription au concours est gratuite et engage le participant à en accepter le règlement, le cadre et le lieu.

Le concours est ouvert aux artistes tant professionnel·les qu'amateur·rices, résident·es en province de Luxembourg, sans limite d'âge.

Chaque participant·e devra proposer une esquisse de l'œuvre envisagée et l'accompagner d'un descriptif et de la réflexion menée pour aboutir au résultat visuel. Il ou elle précisera également les matériaux envisagés et la logistique nécessaire à la création (temps de création, matériel nécessaire et budget relatif au matériel).

Le matériel requis pour l'œuvre sélectionnée sera fourni par la Maison Arc-en-Ciel.

Chaque proposition devra être envoyée par mail à l'adresse : courrier@lgbt-lux.be (pour le 12 avril 2024 au plus tard).

Un email de confirmation notifiant l'inscription sera envoyé à chaque participant-e.

Article 5 : le jury

Le jury est composé des membres de l'équipe de la Maison Arc-en-Ciel, de volontaires de la Maison Arc-en-Ciel, d'une personne membre de l'association Rain'Gaum et de Nathalie Heyard, Députée provinciale en charge des affaires culturelles. Le jury choisira à l'aveugle parmi les différentes créations proposées et décernera un prix aux trois premier-es **lauréat-es**.

Le 1^{er} prix : 500€ + l'achat du matériel pour la réalisation de l'œuvre.

Le 2^{ième} prix : 150€ - avec exposition lors du vernissage.

Le 3^{ième} prix : 100€ - avec exposition lors du vernissage.

Article 5 : calendrier

Le concours commence à la date du 1^{er} mars 2024 et prendra fin le 5 avril 2024 à minuit. Passé cette date, aucun projet ne sera considéré.

La sélection de l'œuvre par le jury sera réalisée la semaine 15 avril 2024.

L'œuvre sélectionnée sera créée pour une durée déterminée, à savoir du 16 mai 2024 au 30 juin 2024, le mois des fiertés.

Un vernissage avec la remise des prix sera organisé le jeudi 16 mai 2024 en soirée.

Article 6 : Droits

Les droits de reproduction et de représentation sont acquis par la Maison Arc-en-Ciel pour la promotion du concours et de la vitrine, et ce, sans limite de durée.

Article 8 : Garanties

Les participant-es au concours attestent sur l'honneur qu'ils.elles en sont bien les auteur-rices et que leurs idées ne portent pas atteinte au droit de propriété intellectuelle de tiers ou tous autres droits que les tiers pourraient faire valoir.

Article 6 : personne de contact

Pour toute question ou information relative au concours, vous pouvez contacter la Maison Arc-en-Ciel au 063/22 35 55 ou courrier@lgbt-lux.be.

LA PARTICIPATION AU CONCOURS VAUT ACCEPTATION AU PRÉSENT RÈGLEMENT.

Photos de la vitrine

